

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 22 mai 2018

Date de la convocation : 15/05/2018

Nombre de conseillers en exercice : 51

Etaient présents:

M. Thierry KOVACS, Président,
M. Gérard BANCHET, M. Frédéric BELMONTE, M. Claude BOSIO, M. Lucien BRUYAS, M. Bernard CATELON, M. Christophe CHARLES, M. Pascal CHAUMARTIN, M. Alain CLERC, Mme Thérèse COROMPT, M. Jean-Yves CURTAUD, Mme Alexandra DERUAZ-PEPIN, Mme Annie DUTRON, Mme Martine FAÏTA, M. Pascal GERIN, Mme Lucette GIRARDON-TOURNIER, Mme Annick GUICHARD, M. Christian JANIN, Mme Marie-Pierre JAUD-SONNERAT, Mme Christiane JURY, M. Max KECHICHIAN, M. Sylvain LAIGNEL, M. Gérard LAMBERT, Mme Laurence LEMAITRE, M. Bernard LINAGE, M. Bernard LOUIS, M. Guy MARTINET, M. Jean-François MERLE, Mme Marielle MOREL, Mme Virginie OSTOJIC, M. René PASINI, Mme Claudine PERROT-BERTON, M. Stéphane PLANTIER, M. Isidore POLO, M. Adrien RUBAGOTTI, Mme Maryline SILVESTRE, M. Jean-André THOMASSY, M. Michel THOMMES, Mme Blandine VIDOR.

Absent suppléé : M. André MASSE représenté par son suppléant M. Jean FOURDAN.

Ont donné pouvoir : M. Manuel BELMONTE à M. Frédéric BELMONTE, Mme Michèle CEDRIN à Mme Alexandra DERUAZ-PEPIN, Mme Marie-Carmen CONESA à M. Jean-Yves CURTAUD, M. Patrick CURTAUD à Mme Annie DUTRON, Mme Michèle DESESTRET-FOURNET à Mme Maryline SILVESTRE, Mme Claire EL BOUKILI-MALLEIN à M. René PASINI, M. Daniel PARAIRE à M. Bernard LINAGE, M. Jacques THOIZET à M. Jean-François MERLE.

Absents : M. Christophe BOUVIER, Mme Hermine PRIVAS, M. Thierry QUINTARD.

Secrétaire de séance : M. Bernard LINAGE.

OBJET : **HABITAT – Programme Local de l’Habitat** : aide financière pour la réhabilitation de logements locatifs sociaux à Pont-Evêque et à Vienne

Rapporteur : Christophe CHARLES

NOTE DE SYNTHÈSE

Suite à la création de Vienne Condrieu Agglomération le 1^{er} janvier 2018, les deux Programmes Locaux de l’Habitat de ViennAgglo et de la CCRC restent exécutoires chacun sur le périmètre pour lequel il a été adopté. Par conséquent, les objectifs et les plans d’actions ainsi que les aides financières versées aux opérateurs sociaux pour améliorer l’équilibre financier des opérations de logement social sont maintenues.

Sur les 18 communes qui appartenaient à ViennAgglo, le Programme Local de l’Habitat prévoit notamment la réhabilitation de près de 600 logements locatifs sociaux d’ici fin 2018. La requalification du parc public existant vise à améliorer le confort des habitants et à maintenir l’attractivité résidentielle des quartiers ou immeubles d’habitat social. Elle répond aussi aux enjeux environnementaux lorsqu’elle permet une amélioration des performances thermiques des

bâtiments. L'Agglomération apporte une aide financière versée aux opérateurs pour des travaux de réhabilitation de logements locatifs sociaux.

L'Agglomération est sollicitée pour le financement de trois opérations de réhabilitation portées par Advivo, soit 266 logements locatifs sociaux situés à Pont-Evêque et à Vienne.

Commune	Nom de l'Opération	Opérateur	Nombre de logements sociaux	Montant de la subvention sollicitée
Pont-Evêque	Les Genets (tranche 2)	Advivo	168 logements	168 000 €
Vienne	Front de Gère 1 et 2	Advivo	44 logements	44 000 €
Vienne	L'Isle IV	Advivo	54 logements	54 000 €

La première opération concerne la réalisation de la deuxième tranche de travaux dans la résidence « Les Genets » à Pont-Evêque, soit 5 immeubles de 168 logements. Les travaux réalisés dans les 7 immeubles de 187 logements concernés par la première tranche se sont achevés fin 2017. Il s'agit donc d'engager la suite de l'opération, avec un programme de travaux identique à celui de la première tranche (réfection et fermeture des loggias, remplacement des portes palières et des entrées d'air sur menuiseries, travaux d'électricité...). Le montant prévisionnel des travaux est de 10 000 € par logement/

La deuxième opération concerne le remplacement des menuiseries extérieures dans la résidence Front de Gère 1 et 2 à Vienne, soit 44 logements en tout, pour un montant prévisionnel des travaux de 16 700 € par logement.

La troisième opération concerne le remplacement des menuiseries extérieures dans la résidence L'Isle IV, 2 rue Jean Moulin à Vienne, soit 54 logements en tout, pour un montant prévisionnel des travaux de 16 700 € par logement.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Construction et de l'Habitation, articles L.441 et suivants et L.351-1 et suivants caractérisant les logements locatifs sociaux,

VU l'arrêté interpréfectoral n°38-2017-11-17-007 (Isère) et n°69-2017-11-17-001 (Rhône) du 17 novembre 2017 approuvant la fusion au 1^{er} janvier 2018 de ViennAgglo et de la Communauté de Communes de la Région de Condrieu et de l'intégration de la commune de Meyssiez,

VU la délibération n°12-177 du conseil communautaire de ViennAgglo du 26 septembre 2012 approuvant le Programme Local de l'Habitat 2012-2018,

VU la délibération n°12-178 du conseil communautaire de ViennAgglo du 26 septembre 2012 définissant le dispositif d'aides en faveur de la création et de la réhabilitation de logements locatifs sociaux,

VU l'avis favorable de la commission Habitat du 17 mai 2018,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

APPROUVE l'octroi d'une subvention à Advivo d'un montant de 168 000 € pour la deuxième tranche de l'opération « Les Genets » à Pont-Evêque, en vue de la réhabilitation de 168 logements locatifs sociaux. Cette subvention correspondant à une aide forfaitaire de 1000€ par logement réhabilité. Le contenu et les modalités de réalisation seront précisés dans une convention de partenariat entre Vienne Condrieu Agglomération et Advivo.

APPROUVE l'octroi d'une subvention à Advivo d'un montant de 44 000 € en vue de la réhabilitation de 44 logements locatifs sociaux dans le cadre de l'opération "Front de Gère 1 et 2" à Vienne. Cette subvention correspondant à une aide forfaitaire de 1000€ par logement réhabilité. Le contenu et les modalités de réalisation seront précisés dans une convention de partenariat entre Vienne Condrieu Agglomération et Advivo.

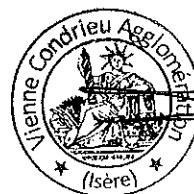
APPROUVE l'octroi d'une subvention à Advivo d'un montant de 54 000 € en vue de la réhabilitation de 54 logements locatifs sociaux dans le cadre de l'opération "L'Isle IV", 2 rue Jean Moulin à Vienne. Cette subvention correspondant à une aide forfaitaire de 1000€ par logement réhabilité. Le contenu et les modalités de réalisation seront précisés dans une convention de partenariat entre Vienne Condrieu Agglomération et Advivo.

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

Conseil Communautaire du 22 mai 2018

Le Président certifie que la présente délibération
a été reçue par la Sous-Préfecture le
et a été publiée le

Pour extrait certifié conforme
Le Président,



Thierry KOVACS

